



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 095-219506128-20251014-CDE11102025-DE

Berger
Levraut

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Écoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Président du Comité de la Caisse des Écoles, à l'Hôtel de Ville.

DELIBERATION N° 11.10.2025

Date de convocation :
8 octobre 2025

Nombre de conseillers :

- ♦ En exercice : 9
- ♦ Présents : 5
- ♦ Votants : 7

Étaient présents : Mme CABRERA, Mme LE MILLOUR, M. GENOT, Mme FERREIRA,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERNANDES a donné pouvoir à Mme FERREIRA

M. ANES a donné pouvoir à M. GEBAUER

Absents : Mme TOURBEZ, M. RAVET

Secrétaire de séance : Mme LE MILLOUR

OBJET : CHOCOLATS DE NOEL POUR LES ELEVES DES TROIS GROUPES SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Madame CABRERA

CONSIDERANT que chaque année, le Comité de la Caisse des Ecoles offre aux enfants des trois groupes scolaires, ainsi qu'aux enseignants, ATSEMs, agents de restauration et animateurs, des chocolats à Noël,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'offrir un cornet de confiseries,

CONSIDERANT que le coût est de 3 € TTC l'unité, soit un coût total de 1980 € TTC,

CONSIDERANT que le fournisseur est la société SO.DI.CA CONFILOR (ZAC Champ Sainte Croix – 100 rue Bernard Bordier – BP 80089 – 60150 LONGUEIL-ANNE),

CONSIDERANT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ⇒ DECIDE d'offrir aux élèves de maternelles ainsi qu'aux adultes qui s'occupent de ces enfants pendant l'année scolaire (enseignants, ATSEM, agents de restauration et animateurs), un cornet de confiserie à 3 € TTC, soit une commande totale de 1 980 € TTC auprès de la société SO.DI.CA CONFILOR (ZAC Champ Sainte Croix – 100 rue Bernard Bordier – BP 80089 – 60150 LONGUEIL-ANNE),
- ⇒ AUTORISE et DONNE pouvoir à Monsieur le Président du comité de la caisse des écoles pour signer tout document relatif à ce dossier.



Le Président du Comité de la Caisse des Écoles
Patrice GEBAUER